

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 DE LA VILLE DE BROSSARD

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, à sa séance extraordinaire du 5 octobre 2017, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeuble(s) affecté(s)	Nature des dérogations demandées
Adresse : 5065-5075 boulevard Lapinière Lots : 2 702 125, 3 402 770 et 3 438 735 Zone : Mc-662 Dossier : 2017-0431	<ul style="list-style-type: none">- Réduire à 5,5 mètres la largeur minimale d'une aire de manœuvre et d'une allée de circulation dans un stationnement intérieur au lieu de 6 mètres.
Adresse : 9600 à 9680 boulevard Rivard Lots : 5 259 715 et 5 259 716 Zone : Hr-491 Dossier : 2017-0416	<ul style="list-style-type: none">- Autoriser un minimum de 1,35 case de stationnement par logement pour les usages de la classe multifamiliale au lieu d'un minimum de 1,5 case par logement;- Autoriser une zone de dégagement de la ligne de propriété de la zone du groupe « Public » (P) de 6 mètres au lieu de 15 mètres pour 3 bâtiments;- Réduire la zone tampon minimale à 6,00 mètres au lieu de 7 mètres pour la construction d'un bâtiment principal et d'une aire de stationnement, requise le long d'une limite de propriété adjacente à une zone du groupe « public » (P);- Permettre un écran végétal opaque au lieu d'un écran opaque requis le long d'une limite de propriété adjacente à une zone du groupe « public » (P).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil à l'égard de ces demandes en se présentant le 5 octobre 2017 à 20 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

BROSSARD, ce 20^e jour de septembre 2017.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please call (450) 923-6311